

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 mars 2012

L'an deux mil douze, le douze mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le cinq mars deux mil douze

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, VABRE Marie-Claude.
CADILLAC Sébastien, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, VIVIANI Franck.

Excusés : SAUNAL Odette, CAMEL Jean-Luc LELONG Paul, PEPIN Hervé,

Absents : /

Nombre de présents : 14

Date de convocation : 5 mars 2012

Secrétaire de séance :

Compte rendu est fait de la séance du 21 novembre 2011

01-01-2012 Autorisation donnée au Maire pour mandater le paiement de l'immeuble DARDE en anticipation sur le budget

Par délibération en date du 20/06/2011 le conseil municipal a décidé d'acquérir l'immeuble appartenant à Monsieur DARDE Francis sis au Bourg, parcelles AB 203, AB 211, AB 260, AB 355, AB 356 pour un montant de 85 000 €.

Afin de pouvoir liquider cette dépense au plus tôt et avant le vote du budget 2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant que cette somme est inférieure au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense,
Dit que ces crédits seront repris dans le cadre du BP 2012 à l'opération 262 « immeuble DARDE » article 2138 autres constructions.

02-01-2012 Baisse du loyer épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de Mme AZEMAR, épicerie de la Tour. Madame AZEMAR a fait état de la vétusté de ses locaux et en particulier d'une grande partie de la réserve (ancien pétrin) qui est inutilisable ; compte tenu de cette restriction d'usage, elle demande une réduction du loyer. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité prend la décision de baisser son loyer mensuel hors charges de 490 euros à 390 euros hors charges à compter du 1^{er} mars 2012. Ce loyer restera figé en attendant la réhabilitation des locaux à la date de prise de possession après réhabilitation. Le bail initial reprendra son cours. Le conseil Municipal, à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire de rédiger et signer un avenant au bail actant cette décision.

03-01-2012 Information sur projet de lotissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de Mr COULOMB, société LOTITARN de lotir les terrains des consorts Regourd. Ce projet pourrait prendre forme courant 2013.

04-01-2012 Réflexion sur l'opportunité de révision du POS et transformation en PLU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser le POS en PLU. En effet, depuis juillet 2011, la Commune a sur recommandation du SCOT, 3 ans pour réviser son plan d'occupation et le transformer en plan local d'urbanisme. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de commencer progressivement cette révision à partir de septembre 2012.

- Questions diverses

La commande du panneau de Jussens et des numéros de rue est prévue sous quinzaine.

Eboulement rocher : Propriété PALCHINE

Le rapport de la DDE fait état d'une absence de danger immédiat. Toutefois à fin de sécuriser cette zone, Monsieur le Maire a mandaté l'entreprise Cambon TP afin d'effectuer des travaux de sécurisation et de purge.